

# DELEGATION DE MANDAT DE VENDRE

---

Délégation enregistrée dans le Registre du DELEGATAIRE sous le n° .

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS

---

### Le Délégrant

Stéphane Plaza Immobilier Saint Omer , ci-après désignée "**l'Agence**" ou "**le Mandataire**", exploitée par la société PISO , SAS au capital de 10 000€ euros, dont le siège social est situé 13 Rue des Clouteries 62500 Saint-Omer , RCS Boulogne-sur-Mer n° 853568244 , titulaire de la carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6205 2019 000 0432 60 délivrée par CCI Grand Lille , numéro de TVA FR95853568244 , assurée en responsabilité civile professionnelle par MMA Entreprise dont le siège est sis 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 sur le territoire national sous le n° 120 137 405 , Adhérente de la caisse de Garantie Galian dont le siège est sis 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS sous le n° 152436R pour un montant de 120 000€ euros,  
Représentée par Baptiste Brzezinski , agissant en sa qualité de **président** , ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,  
Bénéficiaire du mandat de vente n° 182 ci-annexé portant autorisation de substitution.

**D'UNE PART,**

### Le Délégataire

SARL AGENCE DU PERIGORD , ci-après désignée « **le DELEGATAIRE** », SARL au capital de 8262.74 euros, dont le siège social est situé 1 Bis voie de la Vallée 24220 SAINT-CYPRIEN , RCS 394373641 R. C. S BERGERAC , titulaire de la carte professionnelle Transaction n° CPI24022016000005099 délivrée par CCI de la Dordogne , assurée en responsabilité civile professionnelle par SERENIS ASSURANCES dont le siège est sis 25 Rue docteur Henri Abel 26000 VALENCE , sur le territoire national sous le n° , numéro de TVA FR04394373641 ,  
N'ayant aucun lien capitalistique ou juridique avec une banque ou une société financière,  
Représentée par Guillaume Lefrançois , agissant en sa qualité de **Gérant** , ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

**D'AUTRE PART,**

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

---

### Objet

Le DELEGANT a reçu mandat exclusif de vendre arrivant à échéance au plus tard le **12 juillet 2021** et portant le numéro **182** . Par les présentes, il donne pouvoir au DELEGATAIRE désigné pour négocier les biens et droits immobiliers ci-après désignés aux prix, charges et conditions suivants.

Le DELEGANT s'engage à permettre au DELEGATAIRE d'accomplir sa mission dans les limites des pouvoirs conférés par le mandat initial.

Le DELEGATAIRE reconnaît pour sa part que l'affaire objet des présentes lui a été apportée et présentée exclusivement par le DELEGANT. En conséquence, il s'engage expressément à ne pas détenir directement de mandat de vente auprès du Vendeur portant sur ce même bien durant toute la période de validité des présentes.

Une copie du mandat est annexée à la présente.

Les Parties s'obligent mutuellement à la plus grande confraternité, à rester loyales l'une envers l'autre et à s'informer immédiatement de tout événement concernant la commercialisation du bien.

Plus particulièrement, le DELEGATAIRE s'interdit de négocier directement avec le propriétaire du bien sauf accord préalable et écrit du DELEGANT.

## Vérifications Tracfin

Le DELEGANT déclare avoir préalablement à la conclusion du mandat délégué procédé aux vérifications imposées par le dispositif de **lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**.

Le DELEGATAIRE s'engage à s'y conformer en procédant aux vérifications nécessaires concernant tout acquéreur potentiel.

## Désignation des biens

**Adresse :** lieudit LAVERGNE à SAGELAT .

**Description :** Une parcelle de terrain nature et vigne, sise à SAGELAT (Dordogne)

**Cet ensemble immobilier est édifié sur une parcelle de terrain cadastrée :**

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
A	433	LAVERGNE	14a 70ca
A	434	LAVERGNE	9a 45ca

Soit une contenance totale de 24a 15ca .

## Prix

Les biens devront être présentés au prix de **vingt-neuf mille euros** ( 29 000 €).

## Durée

La validité de la délégation de mandat est limitée à la durée du mandat initial. Le DELEGANT s'oblige à avertir le DELEGATAIRE de la réalisation de sa mission ou de la résiliation du mandat principal dans les meilleurs délais.

La présente délégation pourra être également résiliée par l'une ou l'autre des parties, sans motif, moyennant un préavis de 15 jours.

## Honoraires

Les honoraires mentionnés au mandat sont fixés à **quatre mille cent soixante-six et soixante-six centimes euros HT** ( 4166.66 € HT), soit **cinq mille euros TTC** ( 5000 € TTC), à la charge **vendeur** . Dans le cas où le mandataire réaliserait la transaction, les honoraires prévus dans le mandat initial seront partagés entre les Parties dans les proportions suivantes : **50/50**

## Rédaction d'acte

Le DELEGATAIRE est habilité à rédiger l'acte sous seing privé constatant la réalisation du mandat initial.

## DATE ET SIGNATURES

Fait le 19 avril 2021 , à Saint-Omer , en deux exemplaires.

**LE DELEGANT "Lu et approuvé, Bon pour délégation de mandat"**

**POUR LE DELEGATAIRE "Lu et approuvé, Bon pour acceptation de délégation de mandat"**

*Lu et approuvé de mandat*  
**stephaneplaza**  
Immobilier  
Agence de Saint-Omer  
64 Rue de Dunkerque - 62500 Saint-Omer  
Tél. : 03.21.95.29.01  
saint-omer@stephaneplazaimmobilier.com  
PISC - SAS au capital de 10 000€ - Siège Social : 13 Rue des Chevaliers - 62500 Saint-Omer  
- RCS Boulogne-sur-Mer 855 548 244 - N° TVA Intracommunautaire : FR 25 852 548 244 -  
Agent Immobilier - CH N° 445203 2019 000 045 200 - 100% Qualité Logi'Action  
Transaction - Garantie Immobilière - Assurance - REACT PFAI 2019 - N° de dossier 149 142 405  
Immobilier - 100% Qualité Logi'Action - 100% Qualité Logi'Action